



MAIRIE D'ECOLE-VALENTIN

COMMISSION FINANCES du 21/09/2022 à 19h00

Personnes présentes :

Esther MALETTE, Nathalie MURON, Isabelle MAES, Delphine DUCHENE, Yves GUYEN, Serge MELIERES, Philippe MARCOUX.

Personne absente et excusée :

Chrystelle GRUNENWALD.

Ordre du jour :

- Comparatif au 31 août 2022 budget / réalisations
 - Passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023
 - Amortissement des biens à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
 - Prêt bancaire pour le terrain synthétique et multisport (validé au BP2022) ;
 - Etude relative à la consommation énergétique des bâtiments
 - Questions diverses
-

1. Comparatif au 31/08/2022 budget / réalisations.

Serge MELIERES Adjoint aux finances et Philippe MARCOUX, rapporteur de la commission finances, présentent aux membres de la commission finances l'état actualisé des budgets au 07/09/2022.

(Cf. Documents annexes détaillés, joints à ce compte-rendu).

Budget de fonctionnement

Démarche d'analyse des comptes :

Il importe d'être vigilant sur les pourcentages indiqués ; en effet, certaines dépenses sont annualisées, donc engagées totalement à la date du 07/09/2022 alors que d'autres seront enregistrées uniquement lors du 4^e trimestre civil.

Dès lors, il importe d'analyser tous les postes de dépenses et recettes prévus au budget individuellement et d'étudier précisément si des incertitudes ou des événements nouveaux peuvent influencer sur le montant de la prévision initiale

Tableau de synthèse des dépenses de fonctionnement :

Etat du Budget 2022 au 07/09/2022			
Dépenses de fonctionnement	BP 2022	Etat au 07/09/2022	R/B
Total chapitre 011 (Charges de fonctionnement courantes)	789 267,00 €	553 048,11 €	70%
Total chapitre 012 (Charges de personnel)	838 200,00 €	488 368,06 €	58%
Total chapitre 65 (Autres charges de gestion courante)	138 631,40 €	70 844,01 €	51%
es dépenses de gestion courante (chapitre 011+012+65)	1 766 098,40 €	1 112 260,18 €	63%
Total chapitre 66 (Charges financières)	76 000,00 €	53 896,55 €	71%
Total chapitre 67 (Charges exceptionnelles)	100,00 €	- €	0%
Total Dépenses réelles	1 842 198,40 €	1 166 156,73 €	63%
Dot.amort.immos incorp.& corp	292 383,64 €	- €	0%
Dotations provisions	5 331,20 €	- €	0%
Total des dépenses de fonctionnement 2022	2 139 913,24 €	1 166 156,73 €	54%

Certains points nécessitent une attention particulière :

60611/011	Eau & assainissement	5 000,00 €	3 574,03 €	71,5%	Facture à venir (fuite aux ateliers 4 K€)
60612/011	Energie-électricité	30 000,00 €	22 458,49 €	74,9%	Analyse des factures 2019 à 2022 pour étude des consommations et des coûts
60613/011	Chauffage urbain	35 000,00 €	28 886,58 €	82,5%	
615221/011	Bâtiments publics	46 500,00 €	44 393,58 €	95,5%	Dépassement à prévoir (Etse Voirin : 2 211€ + dépenses dernier trimestre)
617/011	Etudes	5 500,00 €	8 184,00 €	148,8%	à Enregistrer en Investissement
6288/011	Accueils Loisirs mercredis LAEP Périscolaire/NAP Entrées piscine/patinoire école primaire	180 000,00 €	233 408,14 €	129,7%	Régul de 23 K€ de 2021
6455/012	Cotisations Assurances Personnel	31 000,00 €	39 936,88 €	128,8%	Augmentation des taux Décès et incapacité + Augmentation des bases (Primes/NBI/SFT)

Il ressort de l'état des dépenses comptabilisées au 07/09 que les dépenses de fonctionnement sont globalement conformes au budget primitif 2022.

Tableau de synthèse des recettes de fonctionnement :

Etat du Budget 2022 au 07/09/2022			
Recettes de fonctionnement	BP 2022	Etat au 07/09/2022	R/B
Atténuations de charges	37 000,00 €	11 106,00 €	30%
Produits services, domaine et ventes diverses	91 100,00 €	50 909,93 €	56%
Impôts et taxes	1 695 114,00 €	755 340,20 €	45%
Dotations et participations	150 413,00 €	29 881,41 €	20%
Autres produits de gestion courante	257 938,00 €	127 778,39 €	50%
Total des recettes de gestion courante	2 231 565,00 €	975 015,93 €	44%
Total chapitre 77 (produits exceptionnels)	14 000,00 €	900,24 €	6%
Total Recettes réelles	2 245 565,00 €	975 916,17 €	43%
Opérations d'ordre (neutralisation AC et amortissements)	201 886,00 €	- €	0%
Total des Recettes de fonctionnement 2022	2 447 451,00 €	975 916,17 €	40%

Certains comptes méritent d'être analysés :

7022	Coupes de bois	12 000,00 €	23 075,64 €	192,3%	
70876/70	Remb GBM 95 % AC+ déneigement rue de Franche Comté	55 000,00 €	23 166,50 €	42,1%	Décalage de versement : 57 126 € versés le 19/09
73111/73	Taxes foncières et d'habitation+ compensation Etat	1 146 714,00 €	552 609,00 €	48,2%	En cours
73212/73	Dotat° Solidarité Communautaire (GBM)	57 000,00 €	0,00 €	0,0%	Décalage paiement
73223/73	FPIC Fonds national de péréquat°	20 000,00 €	0,00 €	0,0%	FPIC 24 303 € reçu après le 07/09
7362/73	Taxes de séjour	40 000,00 €	0,96 €	0,0%	En cours
7368/73	Taxe locale sur pub extérieure (TLPE)	135 000,00 €	0,00 €	0,0%	Début Octobre
7488/74	Fonds soutien périscolaire+ participat° frais fonctionnement ASEV n-1	5 000,00 €	0,00 €	0,0%	Baisse de la participation des associations attendue

Un décalage important dans l'encaissement des recettes existe mais il est habituel car beaucoup de subventions ou impôts sont encaissés en fin d'année civile.

Suite à l'étude détaillée des différents comptes de dépenses et recettes de fonctionnement et dans l'état actuel des contrôles et de l'avancée du budget au 07/09/2022, le montant du budget primitif de fonctionnement 2022 à hauteur de 307 K€ est confirmé.

Budget d'investissement

Un point détaillé, opération par opération est réalisé pour indiquer les réalisations au 07/09/2022.

(Cf. Documents annexes détaillés joints à ce compte-rendu).

Globalement les dépenses d'investissement sont conformes au budget primitif 2022.

L'attention est attirée sur les 2 opérations importantes en cours :

a) Terrain synthétique de football et espace loisirs.

INVESTISSEMENTS 2022		Objet	Montant TTC engagé	DISPONIBLE SUR BUDGET
N° opération	Libellé opération			
57	Terrain Synthétique Foot Espace Loisirs			
		LOT 1 : Aménagement terrain	898 941,89 €	
		LOT 1 : Aménagement terrain terrassement	158 676,00 €	
	LOT 2 : Eclairage	215 424,12 €		
		1 273 042,01 €	-2 671,01 €	

Les travaux sont en cours et doivent se terminer à la fin de l'année civile 2022. Le budget prévisionnel subira sans doute une hausse de 4 à 5% du montant initial compte tenu de coûts supplémentaires liés aux accès PMR notamment. Des avenants doivent être signés en ce sens et une décision modificative budgétaire sera proposée lors du prochain conseil municipal.

b) Maison communale de Valentin (MCV) :

Le budget prévu est respecté. Quelques réserves mentionnées à la réception du chantier doivent encore être levées pour finaliser définitivement cette réalisation.

Un certain nombre d'opérations n'ont pas été engagées et feront pour la plupart d'entre elles l'objet d'un report sur l'année civile 2023.

Après avoir répondu à plusieurs questions des membres présents, Serge MELIERES et Philippe MARCOUX confirment la réalisation des objectifs définis dans les budgets de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2022 et insistent sur plusieurs points :

- Importance de dégager un excédent de fonctionnement annuel pour que la commune puisse engager les investissements futurs nécessaires et maintenir la capacité d'autofinancement à hauteur de 300 000 €.
- Nécessité de chercher en permanence de nouvelles recettes éventuelles et d'être pugnace sur l'analyse et la diminution des dépenses liées au fonctionnement (coûts de l'énergie notamment).

2. Passage à la nomenclature M57 et amortissements des biens à compter du 01/01/2023.

Les communes ont l'obligation de mettre en place et utiliser (avant le 01/01/2024) les nouvelles normes comptables M57 pour le traitement de leur comptabilité et des différents budgets.

Cette nouvelle approche de la tenue des comptes apporte des modifications sensibles dans les enregistrements des opérations journalières et il importe de préparer en amont cette mutation.

La nouvelle nomenclature comptable utilisée se rapproche du cadre utilisé dans les entreprises du secteur privé. A titre d'exemple, un compte de gestion et un compte administratif uniques seront désormais utilisés.

Il est proposé de passer dès 2023, à l'instar de beaucoup de collectivités, à la norme comptable M57 et de retenir le « système développé » des comptes : cela permettra de calculer et enregistrer des amortissements pour les nouvelles immobilisations (investissements) acquises.

Par ailleurs, un travail important de recensement des anciennes immobilisations devra être effectué au cours de l'année 2023 afin d'avoir une situation précise et fiable pour la mise en place de la M57 ; cette tâche devra être accomplie par une personne (stagiaire, service civique, autre cadre ...) encadrée par le service de gestion et Serge MELIERES.

3. Prêt bancaire pour le terrain de football synthétique et l'espace loisirs.

L'emprunt prévu au budget primitif 2022 à hauteur de 500 K€ est en cours de déblocage. Pour rappel, le taux fixe de souscription avait été négocié à hauteur de 1.22 % sur 15 ans. Dans le contexte actuel de hausse générale importante des taux d'intérêt compte tenu de l'inflation existante, la position prise en début d'année 2022 s'avère efficace et pertinente pour limiter les coûts des charges financières de la commune.

4. Etude relative à la consommation énergétique des bâtiments.

Il est demandé au service de gestion de la commune de rechercher les informations nécessaires à la réalisation d'un tableau permettant de connaître les consommations (gaz, électricité, fuel) par bâtiment et sur les années 2019 à 2022.

Cela permettra d'établir des prévisions précises en quantité et coût pour le budget primitif 2023.

Ne bénéficiant pas du « bouclier tarifaire » des particuliers, les collectivités cherchent également à souscrire des contrats groupés pour obtenir des tarifications négociées en achats groupés ; la commune s'inscrit dans cette démarche et sera attentive aux propositions.

5. Questions diverses.

Plusieurs échanges ont lieu entre les membres de la commission ; on notera deux points particuliers :

- Questionnement par rapport aux « lumières de Noël » : Une réflexion doit être engagée en conseil municipal à ce sujet afin de trouver une solution cohérente dans un cadre de hausse des coûts de l'énergie tout en respectant le caractère festif des fêtes de fin d'année.
- Un souhait est émis pour un travail sous forme de « séminaire » des élus de la commune au printemps 2023, afin d'une part, de faire un état des actions et travaux engagés à mi-mandat et d'autre part, de préciser les objectifs à atteindre d'ici 2026.

Fin de la réunion à 20h40.

